

***PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
15 JUILLET 2014***

L'an deux mil quatorze, le 15 juillet à 19 heures 00 à la Mairie, le Conseil Municipal d'OBARENTZEN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur René MATHIAS, Maire.**

Membres présents : BRETZ Daniel, FRANTZ Nicole, HEGY Nicole, BAUER Huguette, ANTONY Patricia, MULLER Jean-Louis, WERTHE Christian, KASTLER Véronique, MEYER Théo, ANTONY Hubert, JAEGGY Martin

Membres absents excusés : BRENDLE Bernard, BOIL Corinne, REYMANN Frédéric,

Pouvoirs : BRENDLE Bernard à MATHIAS René, BOIL Corinne à KASTLER Véronique, REYMANN Frédéric à HEGY Nicole

Secrétaire de Séance : Mme FRANTZ Nicole

Date de la convocation : 15 juillet 2014

La séance est ouverte à : 19 heures 00

Ordre du Jour :

- Approbation du procès verbal de la séance du 14 avril 2014
- Délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal
- Commission d'Appel d'Offres
- Indemnités Maire/Adjoints
- Approbation de différents rapports d'activités annuels 2013
- Fourrière contrat 2014
- Choix du prestataire pour le diagnostic routier
- Motion Brigade Verte
- Motion AMF
- Délégations à un conseiller municipal
- Devis Nettoyage de l'III
- Compte rendu des différents syndicats intercommunaux
- Divers

1° APPROBATION DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2014

Après lecture, les membres du Conseil Municipal décident d'apporter une modification dans le point divers, en effet il manque un morceau de phrase. Par conséquent il convient de supprimer « une entreprise est... » le restant du compte rendu est approuvé.

2° DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire informe :

La délibération prise en séance du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 concernant les différentes délégations données au Maire est incomplète. Il convient de la modifier comme suit :

- *La présente délégation autorise M le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget*

Après délibération les membres du Conseil Municipal approuvent les modifications à l'unanimité.

3° COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Maire informe :

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 le point N°3 concernant la composition de la Commission d'Appel d'Offres à été invalidé par la Sous-préfecture en effet il convient d'élire 3 membres titulaires et 3 suppléants. Lors de la dernière réunion seuls 4 titulaires ont été élus, il convient d'élire le membre titulaire qui sera suppléant et 2 suppléants supplémentaires.

Restent membres titulaires de la commission d'appel d'offres :

M WERTHE Christian, M BRETZ Daniel, M BRENDLE Bernard

Sont élus membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Mme HEGY Nicole, M MULLER Jean-Louis, Mme BAUER Huguette

A l'unanimité des voix.

4° INDEMNITES MAIRE ADJOINTS

Le Maire informe :

Lors de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2014 le point N°13 concernait les différentes indemnités du Maire et des Adjointes, or cette délibération a été invalidée par la sous-préfecture car non conforme. En effet suite à un copier coller inadapté d'une délibération prise en 2001, les montants des taux étaient erronés. Il convenait de lire :

- *Les indemnités des adjoints sont calculées sur la base de l'indice brut 1015, indice majoré 821 au taux de 8, 250 %*

La suite de la délibération restant inchangée, ainsi que le montant des indemnités payées.

Après délibération les membres du Conseil Municipal approuvent cette modification à l'unanimité.

5° APPROBATION DE DIFFERENTS RAPPORTS D'ACTIVITES ANNUELS 2013

Le Maire informe :

3 rapports ont été transmis aux membres du Conseil Municipal à savoir :

- *Le rapport annuel du Syndicat des Eaux de la Plaine de l'Ill sur l'eau et l'assainissement*
- *Le rapport annuel de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin sur l'élimination des ordures ménagères*
- *Le rapport annuel d'activités de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin*

Après lecture des différents rapports les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de les approuver.

6° FOURRIERE CONTRAT 2014

Le Maire informe :

La Société Protectrice des Animaux de Colmar et environs nous propose une convention pour le traitement des animaux trouvés sur le ban de la commune.

Le cout de ce partenariat s'élève à 0.50 euros /habitant (nombre d'habitants source INSEE), représentant un montant de 299 euros pour l'année 2014.

En outre les frais occasionnés lors des campagnes de castration et de stérilisation s'élèvent respectivement à 30 euros par castration (mâles) et 60 euros par stérilisation (femelles). La prise en charge des animaux des personnes seules hospitalisées sont respectivement de 10 euros par jour pour un chien et 5 euros par jour pour un chat.

Après délibération les membres du Conseil Municipal autorisent M le Maire à signer la convention de partenariat avec la SPA de Colmar et Environs.

7° CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE DIAGNOSTIC ROUTIER

Le Maire informe :

Concernant les travaux de voirie engagés pour le mandat en cours il a été reçu en mairie 3 devis pour le diagnostic de chaussée de la rue des Cerisiers.

Le premier émanant de Laboroutes pour un montant de 2380 euros HT soit 2856 euros TTC, le deuxième de la société FONDASOL pour un montant de 3792 euros HT soit 4550, 40 euros TTC, et le troisième de la société CEBTP pour un montant de 2990 euros HT soit 3588 euros TTC.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident de choisir l'entreprise Laboroutes pour un montant de 2856 euros TTC.

8° MOTION BRIGADE VERTE

Nous, élus de la commune d'OBERENTZEN membre du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin, réunis à l'occasion du Conseil Municipal ce 15 juillet 2014, conscients des exigences inhérentes aux différents pouvoirs de police du Maire et soucieux du devenir de la Brigade Verte mis en danger par la proposition de loi des sénateurs François PILLET et René VANDIERENDONCK, adoptée au Sénat en première lecture le 16 juin 2014

Réaffirmons solennellement à l'heure de nombreuses réformes institutionnelles :

- Notre indéfectible attachement à cette police de proximité dont le fonctionnement a fait ses preuves depuis 25 ans par sa capacité d'adaptation aux diverses missions confiées et par sa disponibilité au service des élus et de la population des 374 communes haut-rhinoises qu'elle sert.*
- Notre volonté de pérenniser la Brigade Verte afin de mettre en avant un service public de qualité, précurseur dans la mutualisation de ses matériels et effectifs, modèle d'une généralisation à l'ensemble du territoire national*

Après lecture de la motion les membres du Conseil Municipal décident de l'approuver à l'unanimité.

9° MOTION AMF

Le Maire expose :

Les collectivités locales et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017*
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017*

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF à souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et entreprises. L'AMF, association pluraliste forte des ses 36000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu des charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune d'OBARENTZEN rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- *Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »*
- *Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire*
- *Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.*

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune d'OBARENTZEN estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'OBARENTZEN soutient les demandes de l'AMF :

- *Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat*
- *Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,*
- *Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.*

Après délibération les membres du Conseil Municipal à l'unanimité approuvent la motion de l'Association des Maires de France.

10° DELEGATIONS A UN CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire informe :

Compte tenu des diverses missions ponctuelles accordées à M WERTHE Christian notamment une mission d'aide sociale assortie d'une permanence bimensuelle en Mairie pour l'accueil et le conseil aux personnes âgées de la commune, ainsi que des aides ponctuelles pour la réalisation de certaines opérations, sous le couvert de l'Adjoint délégué, en outre pour la réalisation d'une aire de jeux et la création d'un columbarium au sein du cimetière

communal, M le Maire propose le versement d'une indemnité mensuelle correspondant à 3, 50 % de l'indice brut 1015) soit 133, 05 euros mensuels bruts.

Après une discussion infructueuse les membres du Conseil Municipal demandent à M le Maire de leur fournir une copie des propositions de M WERTHE, afin de pouvoir les étudier et proposent de reporter le point au prochain conseil municipal.

11° DEVIS NETTOYAGE DE L'ILL

Le Maire informe :

Suite au départ à la retraite de Mme ZUMBIEHL Marie-Christine il convient de réorganiser l'entretien du bâtiment de la mairie.

L'entreprise de nettoyage qui s'occupe de l'entretien de l'école propose un devis d'un montant de 280 euros HT par mois pour le nettoyage de la mairie.

Dans ce prix sont compris :

HORAIRES HEBDOMADAIRES :

Lundi matin : 8h (1 heure) mercredi après-midi : 14h (2 heures)

passage de l'aspirateur / récurage des sols carrelés / poussière

- **Lors de chaque passage :**

➔ hall avec porte vitrée / couloir intérieur / accueil / bureau secrétariat / bureau du maire / WC / office / vaisselle /

- **une fois par semaine :**

➔ salle du conseil / cadastre / bureau des adjoints

- **une fois par mois :**

➔ escalier cave / cave carrelée / escalier étage / couloir étage /salle de réunion étage

- **deux fois par an :**

➔ fenêtres (vitres et châssis) : rez- de- chaussée avec hall / hall étage / salle de réunion

Après avoir pris connaissance du devis et des diverses prestations les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'autoriser M le Maire à signer le devis proposé par l'entreprise Nettoyage de l'Ill pour l'entretien des locaux de la Mairie.

12° COMPTES RENDUS DES DIFFERENTS SYNDICATS

M ANTONY Hubert délégué auprès du Syndicat Mixte de l'Ill et du Syndicat Mixte du Quatelbach et du Canal Vauban rend compte de sa participation aux différentes réunions. Il relate également l'histoire et l'utilisation des différents cours d'eau.

13° DIVERS

Mme HEGY Nicole informe les membres du Conseil Municipal des différentes démarches entreprises afin de concrétiser le projet de columbarium au cimetière communal. Un CD émanant de l'entreprise vosgienne MUNIER est projeté afin de visionner les différentes configurations possibles. Des demandes de devis seront faites et soumises aux membres du Conseil Municipal ultérieurement.

Le Maire informe que la subvention pour la mise en place de panneaux de rues bilingues a été acceptée par la Région Alsace pour un montant de 5000 euros maximum. Il convient d'effectuer les démarches auprès de l'entreprise SIGNAUX GIROD afin de déterminer l'emplacement et le nombre exact de panneaux à installer.

Mme HEGY Nicole propose de réserver dès à présent le traiteur pour le repas de Noël.

M BRETZ Daniel signale que les caniveaux des rues sont sales et qu'il conviendrait d'organiser le passage de la balayeuse et prévoir le nettoyage des siphons.

Mme FRANTZ Nicole signale qu'avec le maïs qui pousse il devient dangereux de sortir de la rue qui vient du stade vers la rue de la Hardt. Il conviendrait éventuellement de prévoir la mise en place d'un panneau « stop » ainsi que le tracé d'une ligne blanche au sol.

M WERTHE Christian rend compte des résultats de l'enquête menée à travers le bulletin communal, or sur 50 questionnaires distribués nous n'avons obtenu que 6 réponses. Il informe également les membres du Conseil Municipal de l'exposition sur la Nappe Phréatique qui se tiendra dimanche le 20 juillet à la Maison de la Nature à HIRTZFELDEN. Il informe également que des visites pour les conseils municipaux seront organisées dans le but de faire connaître la Maison de la Nature aux communes.

La séance est levée à : 21 heures 00 minutes

Ordre du Jour :

- Approbation du procès verbal de la séance du 14 avril 2014
- Délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal
- Commission d'Appel d'Offres
- Indemnités Maire/Adjoint
- Approbation de différents rapports d'activités annuels 2013
- Fourrière contrat 2014
- Choix du prestataire pour le diagnostic routier
- Motion Brigade Verte
- Motion AMF
- Délégations à un conseiller municipal
- Devis Nettoyage de l'III
- Compte rendu des différents syndicats intercommunaux
- Divers

<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>FONCTION</i>	<i>SIGNATURE</i>	<i>PROCURATION</i>
<i>MATHIAS</i>	<i>René</i>	<i>Maire</i>		
<i>BRENDLE</i>	<i>Bernard</i>	<i>1^{er} Adjoint</i>		<i>R. MATHIAS</i>
<i>ANTONY</i>	<i>Hubert</i>	<i>2^{ème} Adjoint</i>		
<i>HEGY</i>	<i>Nicole</i>	<i>3^{ème} Adjoint</i>		
<i>ANTONY</i>	<i>Patricia</i>	<i>CM</i>		
<i>BAUER</i>	<i>Huguette</i>	<i>CM</i>		
<i>BOIL</i>	<i>Corinne</i>	<i>CM</i>		<i>V. KASTLER</i>
<i>BRETZ</i>	<i>Daniel</i>	<i>CM</i>		
<i>FRANTZ</i>	<i>Nicole</i>	<i>CM</i>		
<i>JAEGGY</i>	<i>Martin</i>	<i>CM</i>		
<i>KASTLER</i>	<i>Véronique</i>	<i>CM</i>		
<i>MEYER</i>	<i>Théo</i>	<i>CM</i>		
<i>MULLER</i>	<i>Jean-Louis</i>	<i>CM</i>		
<i>REYMANN</i>	<i>Frédéric</i>	<i>CM</i>		<i>N. HEGY</i>
<i>WERTHE</i>	<i>Christian</i>	<i>CM</i>		